

Parcs Canada

Parc national de Forillon *Réfection des bâtiments de services –* *Ensemble 1*

Addenda ME-02 Mécanique et électricité du bâtiment

Le 14 juillet 2017

No projet APC 1410-3
N/Réf. 642305

Cet addenda comprend :

› 5 pages 8½" x 11".

Préparé et vérifié par :

Nathalie Boudreault, *ing.*
Ingénieur mécanique

Ingénierie des infrastructures – Est du Canada
Infrastructures

Daniel Gagnon, *ing., LEED AP BD+C*
Ingénieur électrique

Ingénierie des infrastructures – Est du Canada
Infrastructures



Le présent addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres et son contenu a préséance sur tous les plans, devis et documents émis à ce jour.

Toutes les spécifications et tous les plans émis avec cet **ADDENDA n° ME-02** doivent être considérés comme faisant partie des documents de soumission. Les modifications aux sections et aux plans des documents de soumission sont énumérées ci-dessous.

Lorsqu'une section est entièrement révisée ou émise pour la première fois dans le cadre de l'addenda, le numéro de révision apparaît à l'intérieur d'un triangle à côté du titre de la section. Les révisions reliées au présent addenda sont identifiées par le numéro de révision indiqué au bas de la page.

1. MÉCANIQUE DU BÂTIMENT / *BUILDING MECHANICS*

1.1 QUESTIONS ET RÉPONSES / *QUESTIONS AND ANSWERS*

- .1 Il n'y a aucune description au plan et devis pour l'identification LY-1 / *There is no description on drawing and specifications for LY-1*

Réponse : Voir le devis section 22 42 20 article 2.3 / *See specification 22 42 20 article 2.3*

- .2 Il n'y a aucune description au plan et devis pour l'identification RO / *There is no description on drawing and specification for RO*

Réponse : Tel qu'illustré au détail d'entrée d'eau, le renvoi ouvert est un tuyau à 600 mm du plancher. / *As shown on the domestic water entrance detail, the open drain is a 600 mm pipe above the floor.*

1.2 RÉFÉRENCE AU DEVIS / *REFERENCE TO SPECIFICATIONS*

- .1 La section 22 13 18.01 – Tuyauterie d'évacuation et de ventilation en plastique à être enfouie dans le sol est ajoutée et jointe au présent addenda. / *Section 22 13 18.01 – Tuyauterie d'évacuation et de ventilation en plastique à être enfouie dans le sol is added and attached to this addendum.*

- .2 À la section 22 67 13, l'article 1.4.2 est modifié / *At section 22 67 13, article 1.4.2 is modified*

1.4.2 Produits équivalents

- .1 Les appareils et accessoires décrits dans la présente section sont ceux de la compagnie Chemaction, ~~mais tout autre fournisseur qui le souhaite peut soumettre des équipements alternatifs pour approbation.~~ (Le fournisseur doit soumettre ses produits alternatifs pour approbation au moins 14 jours précédant la date limite de réception des soumissions indiquée à l'avis d'appel d'offres.) **Les produits alternatifs pourront être soumis pour approbation en période de chantier en**

autant que les délais de livraison ne soient pas compromis. Il devra pour ce faire présenter pour chacun des équipements :

- .1 Un tableau comparatif faisant état des capacités, performances, dimensions, garanties, méthodes de supervision à distance et d'entretien, etc.
- .2 La documentation technique (extraits pertinents) à l'appui de l'information présentée sous forme de tableau.
- .2 Les équipements alternatifs doivent aussi pouvoir être installés aux endroits prévus aux plans sans requérir d'espace ou de services connexes (ventilation, drainage, électricité, etc.) significativement plus importants.
- .3 ~~Les produits alternatifs présentés qui recevront l'approbation seront identifiés par ADDENDA durant la période de soumissions.~~
- .3 À la section 22 67 13, l'article 2.1.12 aurait dû se lire comme suit : RÉSERVOIR D'EAU POUR TEMPS DE CONTACT (R-1) / *In section 22 67 13, article 2.1.12 you should of read : RÉSERVOIR D'EAU POUR TEMPS DE CONTACT (R-1)*

1.3 RÉFÉRENCE AUX PLANS (NON RÉÉMIS) / *REFERENCE TO PLANS (NOT REISSUED)*

- .1 Plans P101a/P200a/P101b/P200b
 - .1 Le diamètre de l'entrée d'eau domestique est de 32 mm / *Domestic water inlet is 32 mm*

2. ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT / *ELECTRICAL*

2.1 QUESTIONS ET RÉPONSES / *QUESTIONS AND ANSWERS*

- .1 À l'addenda 2, vous spécifiez 3 poteaux de protection en acier coulé dans le béton pour le cabinet électrique du bâtiment F. Ces travaux relèvent davantage de la spécialité de génie civil/structure que d'électricité. Rien n'indique sur le détail que ces travaux sont sous la responsabilité de l'entrepreneur général. Svp précisez. / *In Addendum 2, you specify 3 protective steel posts cast in concrete for the electrical cabinet of building F. This work is more of a civil engineering / structural specialty than electricity. There is no indication that this work is the responsibility of the general contractor. Please specify*

Réponse : Ces équipements sont sous la responsabilité de l'entrepreneur de la division 26 / *This equipment is the responsibility of the contractor of division 26*

- .2 À l'addenda 2, au bâtiment F, le câble spécifié entre les deux transformateurs est un 3#750MCM ALU au détail Implantation au plan E203F et un 3#500MCM ALU sur le même plan au détail Extrait du cabinet extérieur et également un 3#500MCM ALU au plan E301F. Svp nous préciser le calibre du câble à considérer. / *At Addendum 2, at building F, the specified cable between the two transformers is a 3 # 750MCM ALU at Implantation drawing E203F and a 3 # 500MCM ALU on the same retail plan Excerpt from external cabinet and also one 3 # 500MCM ALU to plan E301F. Please specify the size of the cable to be considered.*

Réponse : Le calibre du câble à fournir entre les transformateurs TF-01 et TF-02 est 3#500MCM ALU / *The cable gauge to be supplied between the TF-01 and TF-02 transformers is 3#500MCM ALU*

FIN DE L'ADDENDA / END OF ADDENDUM



PARTIE 1 ÉNÉRALITÉS

1.1 SOMMAIRE

- .1 Contenu de la section
 - .1 La présente section vise la tuyauterie d'évacuation et de ventilation plastique à être enfouies dans le sol.

1.2 RÉFÉRENCES

- .1 ASTM International Inc.
 - .1 ASTM D2235-04, Standard Specification for Solvent Cement for Acrylonitrile-Butadiene-Styrene (ABS) Plastic Pipe and Fittings.
 - .2 ASTM D2564-04e1, Standard Specification for Solvent Cements for Poly(Vinyl-Chloride) (PVC) Plastic Piping Systems.
- .2 Association canadienne de normalisation (CSA)/CSA International
 - .1 CAN/CSA-B1800-F06, Recueil des normes sur les tuyaux thermoplastiques sans pression.

1.3 DOCUMENTS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que la documentation du fabricant concernant les tuyaux et les produits d'étanchéité. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.

PARTIE 2 PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX/MATÉRIELS

- .1 Teneur en COV selon la norme Green Seal GS-36 selon le règlement 1168 du SCAQMD.

2.2 TUYAUX ET RACCORDS

- .1 Tuyaux DWV destinés à être enfouis dans le sol conformes aux normes suivantes :
 - .1 CAN/CSA B1800.
 - .2 Tuyaux en PVC DWV cédule 40.
 - .3 Tuyaux en SDR-28 DN100 et plus pour le sanitaire.



2.3 JOINTS

- .1 Adhésif à solvant pour joints de tuyaux en PVC : conforme à la norme ASTM D2564.

PARTIE 3 EXÉCUTION

3.1 APPLICATION

- .1 Instructions du fabricant : se conformer aux recommandations écrites du fabricant, y compris à tout bulletin technique disponible, aux instructions relatives à la manutention, à l'entreposage et à la mise en œuvre des produits, et aux indications des fiches techniques.

3.2 INSTALLATION

- .1 Installer les éléments conformément aux exigences du Code national de la plomberie.

3.3 ESSAI

- .1 Faire l'essai sous pression des tuyauteries enfouies avant de procéder au remblayage.
- .2 Soumettre les tuyauteries à des essais hydrostatiques pour s'assurer qu'elles ne sont pas obstruées et que la pente est appropriée.

3.4 CONTRÔLE DE LA PERFORMANCE

- .1 Effectuer les essais avant de procéder au remblayage; procéder à des essais hydrostatiques destinés à confirmer les pentes et le libre écoulement des eaux.
- .2 Regards de nettoyage
 - .1 Se reporter à la section 22 42 01 – Plomberie – Appareils spéciaux.
- .3 S'assurer que les appareils sanitaires sont bien localisés sur place.

FIN DE LA SECTION